



Conseil Communautaire du 9 mai 2023

Délibération n°2023-53

Thème :
Institution

Objet :
Refuge Solidaire de
Briançon : avis du
Conseil
Communautaire sur la
dérogation à la règle
du repos dominical

Pôle :
Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 mai 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Françoise LECOZ BEY suppléante de Claudine CHRÉTIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentées :

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Emilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Claire BARNEOUD.

Absente excusée :

Catherine BLANCHARD.

Absent :

Gabriel LEON.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code du travail et notamment son article L 3132-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L 2121-29 ;
- L 5211-1 ;

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 28 avril 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources du 2 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Commune concernée est membre de donner un avis conforme sur les demandes de dérogations au repos dominical lorsque ce dernier pourrait entraîner un préjudice au public.

CONSIDÉRANT le courrier de la Préfecture des Hautes-Alpes du 13 avril 2023 sollicitant l'avis de la Communauté de Communes du Briançonnais sur la dérogation à la règle du repos dominical demandée par l'Association Refuge Solidaire, 34 route de Grenoble, 05100 Briançon ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les salariés de l'Association Refuge Solidaire de Briançon, chaque dimanche de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **16 MAI 2023**

Date de Transmission au contrôle de légalité : **16 MAI 2023**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.